

---

M.E.S., Numéro 124, Septembre - Octobre 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 10 octobre 2022



---

***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, septembre - octobre 2022*

## DE TERGIVERSATION A L'ANARCHIE GOUVERNEMENTALE EN RDC. L'AVENEMENT DE L'UNION SACREE

par

**Patrick KITAMOYO KATANYA**

**Jean-Claude LIRIPA LOVI**

*Assistants, Faculté des Sciences Sociales,  
Université de Kinshasa*

### Résumé

*Cet article décrit les avantages et les inconvénients d'une cohabitation tout en relevant ceux des alliances et coalitions politiques. Par conséquent, il est prévisible de démontrer que dans le contexte post-électoral de 2019, le Congo risquait d'assister à une crise politique qui pouvait impacter négativement sur le pays si les élites politiques avaient porté le choix sur la cohabitation. Malheureusement, après maintes tergiversations, la coalition qu'elles avaient (élites) privilégiée n'avait pas donné les résultats escomptés, car les coups bas orchestrés de part et d'autre n'ont pas garanti la stabilité socio-économique. Voilà le but de mettre en place une telle réflexion pour démontrer les tergiversations, l'anarchie gouvernementale jusqu'à l'avènement de l'Union Sacrée.*

**Mots-clés :** Tergiversation, chaos, anarchie et gouvernement

### Abstract

*This article describes the advantages and disadvantages of cohabitation while highlighting those of political alliances and coalitions. Consequently, it is foreseeable to demonstrate that in the post-election context of 2019, Congo risked witnessing a political crisis which could have a negative impact on the country if the political elites had chosen cohabitation. Unfortunately, after much procrastination, the coalition they had favored (elites) did not yield the expected results, because the low blows orchestrated on both sides did not guarantee socio-economic stability. This is the purpose of setting up such a reflection to demonstrate the procrastination, the governmental anarchy until the advent of the Sacred Union.*

**Keywords :** Procrastination, chaos, anarchy and government

### INTRODUCTION

Une réflexion scientifique ne s'effectue ni au hasard, ni à la légère, mais à partir d'une angoisse existentielle d'un chercheur déterminé face à la vie qu'il mène et qu'il observe autour de lui, dans son propre milieu et sa propre société<sup>1</sup>. La présente n'est pas dépourvue d'intérêts qui, du reste, se situent à la fois sur le plan pratique, personnel et scientifique.

Sur le plan scientifique, cette réflexion constitue un repaire pour d'autres chercheurs qui voudront s'imprégner de la réalité des formations politiques de la 3<sup>ème</sup> législature de la 3<sup>ème</sup> République congolaise, en général, et de la coalition FCC-CACH et l'Union Sacrée, en particulier.

Sur le plan pratique, cette réflexion établit des liens entre les résultats du cycle électoral de 2018 et le fonctionnement des institutions politiques et officieuses de l'Etat, étant donné leurs interventions, directes ou indirectes, dans la gestion quotidienne des Congolais et Congolaises pendant les trois premières années du quinquennat en cours (2018-2023). Il est précisément question de démontrer comment le simple acte de vote que l'électeur a eu à poser, a facilité la naissance d'une coalition chaotique sur les cendres desquelles une plateforme nébuleuse naît, avec toutes les conséquences possibles sur le fonctionnement des institutions étatiques du pays.

<sup>1</sup>ILUNGA KABONGO cité par NTUMBA MULAMBA, E, *Problématique de la gestion des étrangers en RDC. De 2007 à 2010. Cas de la ville de Kinshasa*, Mémoire de Licence, FSSAP P, L2 SPA, UNIKIN, 2010-2011.

Enfin, comme chercheur, cette réflexion a été pour nous une occasion de plus pour pouvoir approfondir nos connaissances dans ce domaine, en confrontant les théories à la réalité de la RDC durant la période sous examen. Disons que cet exercice nous a permis d'appréhender les réalités et impératifs qui ont entouré le processus de construction et de déconstruction des coalitions pendant les premières années de la 3<sup>ème</sup> législature.

Car, dès la publication, le 06 janvier 2019, des résultats des élections présidentielles et législatives organisées le 30 décembre 2018 en RDC, trois grands blocs politiques se sont dégagés. Il s'agit de trois grandes plateformes électorales qui se sont créées à la veille de la campagne électorale, avec une mission très claire, remporter les élections à tous les niveaux.

En premier lieu, nous avons d'un côté le CACH qui a remporté l'élection présidentielle à la majorité simple avec 38%, et a réussi à faire élire sous son label une cinquantaine de députés nationaux. En deuxième lieu, suit la coalition Lamuka, dont le candidat à la course pour le fauteuil présidentiel est sorti deuxième avec 34%, qui a brigué, à son tour, une quatre vingtaine de sièges à la chambre basse. Et en dernier lieu, le FCC qui s'est montré inefficace par rapport au fauteuil présidentiel, mais très efficace au niveau des chambres législatives (assemblées nationale et provinciales ainsi que le sénat). Cette plateforme a perdu, bien sûr, la présidentielle, mais a gardé une main mise sur le pouvoir législatif à tous les niveaux. Déjà, à la chambre basse, il a réussi à briguer plus de 350 sièges et plus de 80 autres au sénat. Au niveau des chambres législatives provinciales, à l'exception de quelques-unes comme celles du Kasai oriental, du Kasai central, etc., cette plateforme a occupé la place de premier choix.

Ce paysage politique annonçait déjà le chaos qui devrait s'abattre sur la RDC, puisqu'elle était inédite et non jamais vécue au pays depuis maintenant 59 ans d'indépendance. En effet, en dépit de son constitutionalisme ambivalent, celui-ci a réussi à instituer un exécutif bicéphale à travers la constitution du 18 février 2006, c'est-à-dire qu'il y a un président et un Premier ministre, chef du gouvernement<sup>2</sup>. Comme la première tête est issue d'une élection au suffrage universel direct, la seconde tête doit être nommée par la première au sein d'une majorité parlementaire<sup>3</sup>. Si cette dernière n'existe pas, le président de la République doit nommer un informateur afin d'identifier une coalition. Au cas contraire, une cohabitation, bien que non constitutionnelle, s'impose pour le bon fonctionnement des institutions.

De ce qui précède, quand nous confrontons l'architecture institutionnelle du pays après la publication des résultats électoraux par la CENI aux dispositions constitutionnelles, nous nous rendons compte des deux évidences. Premièrement, ces trois plateformes ne sont pas reconnues par le ministère de l'intérieur comme telles, ce qui remet en cause leur existence juridique comme personne morale. Elles ne sont que la conséquence des stratégies de la compétition électorale de 2018.

Deuxièmement, elles regroupent plusieurs autres plateformes reconnues par l'Etat congolais, et qui avaient même aligné leurs candidats à la course au pouvoir. En plus, ni des plateformes reconnues qui les constituent ni les partis politiques qui les composent n'ont réussi, chacun, à se doter d'une majorité parlementaire. Sur le plan pratique, l'une de ces plateformes informelles avait réussi à rallier plus de 330 députés à sa cause, le Front commun pour le Congo.

Devant une telle réalité, deux solutions étaient valables scientifiquement, politiquement et juridiquement. D'abord, l'édification d'une coalition conformément à la constitution. Puis, la dissolution de l'Assemblée nationale et la convocation du corps

---

<sup>2</sup><https://www.médiacongo.net/hom.html>, Consulté le 25 février 2019, à 13 heures.

<sup>3</sup>Constitution de la RDC, 18 février 2006, article 78.

électoral dans 3 mois, même si d'autres voix se levaient pour proposer la cohabitation alors que celle-ci était inconstitutionnelle.

En d'autres termes, disons que cette réalité laissait entrevoir une forte probabilité pour le pays de se submerger dans un gouvernement de coalition ou celui de cohabitation composé par deux plateformes politiques informelles, à savoir : le Front Commun pour le Congo (FCC) et le Cap pour le Changement (CACH). Ainsi, parmi ces solutions, l'institution d'une coalition avait été considérée comme la solution la mieux indiquée et le choix même des acteurs politiques de la 3<sup>ème</sup> législature. Voilà pourquoi nous nous posons une question principale, notamment : Quels ont été l'impact et les conséquences de la coalition FCC-CACH et de l'Union Sacrée sur la stabilité institutionnelle du pays ? Cette dernière est complétée d'autres subsidiaires, à savoir :

- Quels ont été les avantages et les faiblesses de la coalition FCC-CACH et quels sont les rôles précis joués dans une démocratie multipartite ?
- Quels sont les atouts et faiblesses de l'Union Sacrée ?
- Comment l'Union Sacrée de la nation joue ces rôles ?

De ce qui précède, en guise de réponse provisoire à la question principale soulevée ci-haut, nous pouvons dire que comme tout acte humain engendre toujours des bénéfices et des pertes, un gouvernement qui s'inscrit aussi dans une logique ou l'autre n'est pas toujours à l'abri des avantages ou des inconvénients. C'est pour dire que l'impact de ces plateformes sur le pays est à saisir du point de vue à la fois positif et négatif. En effet, l'impact de ces plateformes (FCC-CACH et Union Sacrée) peut être identifié à différents niveaux. Au niveau institutionnel, ces plateformes ont facilité le maintien de l'ordre institutionnel installé par le constituant en 2006. Au niveau sociétal, et malgré plusieurs autres avantages qui ne peuvent être éludés, elles ont aussi permis au pays d'assister à la passation pacifique du pouvoir et vivre une nouvelle expérience, chose que le Congo n'avait pas connu depuis 58 ans d'indépendance. Au niveau actantiel, ces plateformes ont réussi à mettre à nu la capacité et les intentions nuisibles des acteurs qui sont soi-disant des partenaires politiques.

Et malgré cela, cette coalition n'a pas été toujours à l'abri de conséquences. A ce sujet, des probables crises ou blocages peuvent être envisagés, parce que le camp qui a emporté le fauteuil présidentiel s'inscrit théoriquement dans une logique « du bien-être de la population », alors que celui qui a remporté le maximum des sièges au niveau des assemblées législatives a fait montre des limites énormes quant à ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie de la population durant son dernier quinquennat au pouvoir. Les membres de ce camp s'étaient plus lancés dans la recherche de l'intérêt personnel que collectif. Ceci se manifeste même par le mode de gestion de certains services publics dont les gestionnaires n'ont pas fourni suffisamment d'efforts pour soulager même leurs employés. Les revendications des employés des sociétés de transport et des médias enregistrées à la première année de la 3<sup>ème</sup> législature de la 3<sup>ème</sup> république illustrent quelque peu cette réalité.

Ainsi, l'affirmation ou l'infirmité de ces réponses nous a poussé à recourir à une méthodologie afin de vérifier si ces réponses sont valides ou non, même si Philémon Muamba<sup>4</sup> estime que c'est seulement après avoir terminé le travail qu'on peut dire avec précision quelle méthodologie a été d'application du fait que « le propre de la méthode est de nous aider à comprendre au sens plus large, non pas les résultats de la recherche scientifique, mais le processus de la recherche lui-même ». Par ailleurs, cela ne remet pas en cause l'utilité

---

<sup>4</sup>MUAMBA MUMBUNDA, Ph., D'un titre à l'autre, les discussions incertaines avec les encadreurs. De l'histoire immédiate au constructivisme structuraliste, in *Terrain et exigences méthodologiques, du choix d'un sujet de recherche aux résultats escomptés, un parcours indéfini*, sous la direction de Philémon Muamba Mumbunda et Héritier Mambi Tunga-Bau, l'Harmattan, Paris, 2016, pp. 49-80.

de savoir, dès le départ, quel chemin l'on pense emprunter du fait que ce savoir détermine la théorie et les concepts à mobiliser.

En fait, au regard des principes scientifiques de la rédaction, nous tenons à préciser que nous avons procédé par la lecture des documents ayant trait au sujet sous examen ainsi que l'observation directe du déroulement des événements depuis le début de la 3<sup>ème</sup> législature en RDC.

C'est dire qu'il a été question d'exploiter des documents qui ont théorisé sur la problématique de la cohabitation et coalition politiques d'un pays, et ceux qui retracent quelques cas types d'un tel gouvernement dans certains pays du monde. Pour ce faire, des livres, des travaux scientifiques, des articles et des documents officiels ont été mis à contribution.

De ce qui précède, hormis l'introduction et la conclusion, cet article est composé de deux points. Le premier est consacré à la comparaison des atouts et faiblesses de la coalition et cohabitation politiques. Le deuxième traitera de l'impact de la coalition FCC-CACH et l'Union Sacrée sur la stabilité institutionnelle du pays, en confrontant leurs rôles à ceux d'une coalition.

### I. COALITION POLITIQUE FCC-CACH (3<sup>ème</sup> législature en RDC)

Le premier constat qu'on peut établir lorsqu'on analyse l'espace politique congolais après le cycle électoral de 2018, c'est celui qui nous présente une réalité politique inédite selon laquelle les anciens membres de la majorité présidentielle, et les opposants qui les ont rejoints à la suite des dialogues successifs (UA et CENCO), ont mis en place le Front Commun pour le Congo (FCC), une plateforme électorale<sup>5</sup>. Elle était composée des partis politiques ci-après : le Congrès National Congolais (CNC), le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), l'Alliance de Paysans Indépendants (API), le Parti Travailleuse (PT), l'Alliance de Travailleuses pour le Développement (ATD), le CCU, l'ANADEC, le Mouvement Social pour le Renouveau (MSR), le Parti Lumumbiste Unifié (PALU), etc.<sup>6</sup>.

Tout en ayant perdu l'élection présidentielle, cette plateforme va remporter 330 sièges au sein de l'Assemblée nationale d'après les résultats des élections du 30 décembre 2018.

De l'autre côté, les deux grands leaders de l'opposition politique congolaise avaient fusionné leurs forces pour créer aussi une autre plateforme dénommée « Cap pour le Changement », qui a remporté l'élection présidentielle<sup>7</sup> et une cinquantaine des sièges au niveau de la chambre basse du parlement. Le CACH était composé principalement de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) et ses alliés ainsi que l'Union pour la Nation Congolaise (UNC) et ses alliés, etc.<sup>8</sup>.

En plus de ces deux, une autre plateforme électorale dénommée Lamuka, composée principalement de : l'ECIDE, le Mouvement Social pour le Renouveau de Pierre Lumbi, le Mouvement de Libération du Congo, etc., réussit à remporter plus d'une soixantaine des sièges au sein de cette chambre basse du parlement, c'est-à-dire 80 sièges précisément<sup>9</sup>.

De la sorte, une question majeure s'est urgemment invitée dans l'imaginaire intellectuel collectif de l'élite. Il s'agissait de savoir comment le pays va-t-il être géré. Car, selon les principes de fonctionnement des institutions dans un régime parlementaire, comme celui de la RDC, c'est le parti ou le regroupement politique qui a la majorité au parlement,

<sup>5</sup>TSHIBWABWA KUDITSHINYI, J., *Réinvention de l'UDPS, déclin du FCC, enjeux de pouvoir et refondation de l'Etat. Savoir, acteurs et structures*, Tome I, édition Universitaires Africaines, Kinshasa, 2021, p. 232.

<sup>6</sup>Acte d'engagement et de loyauté signé le...

<sup>7</sup>TSHIBWABWA KUDITSHINYI, J., *Op. cit.*, p. 233.

<sup>8</sup>Lire l'acte de création du CACH

<sup>9</sup>TSHIBWABWA KUDITSHINYI, J., *Op. cit.*, p. 233.

principalement la chambre basse, qui doit diriger le pays. En d'autres termes, c'est au sein du parti ou regroupement politique qui a la majorité à la chambre basse qu'on doit nommer le formateur du gouvernement.

D'ailleurs, la constitution de la RDC note que le Président de la République nomme le Premier ministre au sein de la majorité parlementaire après consultation de celle-ci. Il met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission du gouvernement. Si une telle majorité n'existe pas, le Président de la République confie une mission d'information à une personnalité en vue d'identifier une coalition. La mission d'information est de trente jours renouvelable une seule fois<sup>10</sup>.

Mais quand on observe de près les événements politiques qui ont suivi la publication des résultats électoraux en 2019, on se rend à l'évidence qu'aucune majorité parlementaire n'a été identifiée conformément à la disposition ci-dessus. D'abord, selon les verdicts de la CENI et la sentence de la cour constitutionnelle, aucun parti ou regroupement politique officiel n'avait réussi à remporter une majorité des sièges sur sa liste. Le multipartisme dans lequel s'inscrit la RDC peut remporter seul le maximum de voix. Le FCC qui a été longtemps assimilé à un regroupement politique ne l'a jamais été ; il était plutôt une plateforme électorale. D'ailleurs, de toutes les plateformes enregistrées par le ministère de l'intérieur et celles enregistrées par la CENI, il n'existe pas celle qui s'appelle FCC. Ce dernier est donc la conséquence de la stratégie politique initiée par les membres de l'ancienne majorité au pouvoir.

En plus, l'idée de l'informateur, lui-même, comme une grossesse non-désiré dans un couple misérable, n'avait pas été encouragée ou adoptée par l'élite politique du pays. Ce qui implique que même si les membres du FCC avaient signé l'acte de loyauté envers leur autorité morale, J. Kabila, c'est à l'informateur que revenait la charge de constater l'existence ou l'inexistence d'une majorité parlementaire. Au cas où cette majorité existe, elle n'appartiendra pas au FCC à cause de toutes les raisons évoquées ci-haut. D'ailleurs, certains analystes pensent que l'instabilité idéologique des acteurs et organisations politiques congolais poussera nombre de ceux qui constituent l'actuel FCC à rejoindre le camp du président<sup>11</sup>.

Mais, si le FCC avait réussi à se muer en une plateforme politique de gouvernance, la majorité parlementaire dont il clamait, allait lui appartenir. C'est ainsi que les forces politiques en présence allaient s'accorder sur la nécessité d'une coalition ou d'une cohabitation. Pour certains observateurs, la majorité parlementaire jadis détenue par le FCC, dans le cas où elle gardait sa configuration, devrait cohabiter avec le président de la République nouvellement élu, et s'inscrire dans la logique de son programme. Le pire surgirait si le FCC s'abusait de bloquer le chef de l'Etat dans la bonne exécution du programme en vertu duquel il a reçu la confiance du peuple. Dans cette hypothèse, le président pourrait dissoudre l'Assemblée<sup>12</sup>.

Malgré toutes ces contraintes numériques légales, l'érection d'une coalition politique, en violation de la constitution, sera le choix de l'élite politique. Le FCC et le CACH décideront de mettre sur pied la coalition FCC-CACH qui fait l'objet de nos analyses dans les lignes qui suivent. Cette analyse part de l'identification des avantages et inconvénients de la cohabitation et ceux de la coalition pour enfin comprendre les rôles précis d'une coalition dans un Etat démocratique afin d'évaluer l'action de la coalition FCC-CACH sur la gouvernance du pays.

---

<sup>10</sup> Constitution de la RDC, 18 février 2006, article 78.

<sup>11</sup> <https://www.mediacoongo.net/hom.html>, Consulté le 20 février 2019, à 13 heures.

<sup>12</sup> <https://www.mediacoongo.net/hom.html>, Consulté le 20 février 2019, à 13 heures 30'.

## II. PLATEFORMES POLITIQUES SOUS LA 3<sup>ème</sup> LEGISLATURE EN RDC

Depuis que la constitution de 2006 a été promulguée le 18 février de cette année par le président de la République, j ; Kabila, la RDC était passée dans la 3<sup>ème</sup> République qui s'accompagne de l'installation officielle de ses quatre institutions politiques, à savoir : le président de la République, le parlement, le gouvernement et les cours et tribunaux<sup>13</sup>.

Et depuis lors, la RDC a organisé successivement trois cycles électoraux pour passer d'une législature à l'autre. La 3<sup>ème</sup> a commencé effectivement avec la prestation du serment par le nouveau président de la République le 24 janvier 2019. Cependant, pour bien gouverner au regard des résultats électoraux publiés, celui-ci a mis d'abord en place la coalition FCC-CACH pour enfin arriver aujourd'hui à l'Union Sacrée.

### 2.1. Quid de la gouvernance FCC-CACH

Pour mieux saisir l'impact et les conséquences de la coalition FCC-CACH sur la gouvernance du pays, il importe d'identifier avant tout, les avantages et inconvénients d'une cohabitation, les comparer à ceux d'une coalition avant de parler de ceux de la coalition FCC-CACH.

#### 2.1.1. Avantages et inconvénients de la coalition politique

Dans ce point, notre souci consiste à démontrer que les coalitions, en tant que procédés ordinaires de toute démocratie parlementaire pluraliste, sont aussi une réalité dans la politique congolaise depuis son accession à l'indépendance jusqu'à nos jours. Mais l'écart entre l'objectivité formelle et l'objectivité matérielle autour de la démocratie ou du processus démocratique congolais serait réel. L'impact du jeu des coalitions serait hypothétique voire décevant aussi bien sur le système de partis, la consolidation de la démocratie, la gouvernabilité de l'état que sur la cohésion nationale.

En effet, au regard de la Constitution du 18 février 2006 et de la loi sur les partis politiques, le jeu d'alliances ou coalition aurait pour vocation de garantir le multipartisme en vue de faciliter la mise en œuvre du parlementarisme rationalisé destiné à stabiliser la gouvernance républicaine et démocratique. Les coalitions devraient exercer leur fonction stratégique, en faisant des élections de 2006, de 2011 et de 2018 des occasions véritables de choix.

Car, c'est le fait qu'aucun parti n'a pu, en lui-même, constituer une alternative de rechange qui obligea ces additions. Pourtant, ces additions ne réussirent pas toujours à restaurer les compétitions électorales tant attendues dans le champ politique. Les partis politiques, les alliances et coalitions ont en effet, manqué à leur devoir de se constituer en véritables machines de production de victoire pour le compte des candidats autour desquels ils se sont prétendument formés. Leur utilité fonctionnelle aura été sérieusement compromise<sup>14</sup>.

En 2006, comme en 2011, les alliances et coalitions n'ont pas pu régenter les compétitions électorales, et pour le prouver, le candidat de la majorité aux élections présidentielles s'est présenté deux fois de suite en candidat indépendant tandis que les candidats de l'opposition étaient dans l'impossibilité de désigner le plus compétitif d'entre eux. Et même en 2018, les opposants n'ont pas été en mesure de se trouver un candidat unique. Deux blocs ont été créés dans ce sens, à savoir : Lamuka et Cach.

---

<sup>13</sup>Lire à ce sujet la constitution du 18 février 2006, article 68.

<sup>14</sup>BIYOYA MAKUTU, P. et MUKENDI TSHIMANGA, R., Alliances et coalitions de partis politiques en république démocratique du Congo, causes et conséquences, *Journal of African Elections*, n° 1, V13, 2013, p. 22.

C'est dire que malgré les élections, nombre d'alliances et coalitions politiques n'ont pas pu fonctionner convenablement pour produire d'impacts visibles. En 2011, l'inefficacité de l'ancienne Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP) l'a poussé à se transformer en Majorité présidentielle. En 2018, cette dernière a fini par devenir Front Commun pour le Congo, plateforme électorale... Dans l'entre-temps, l'UDPS et son président, Felix Tshisekedi, ont dû coaliser avec l'UNC de Vital Kamerhe à la suite de l'impossibilité d'une alliance ou l'union de l'opposition, le problème ayant été celui de désigner un candidat unique. Le contexte de misère et de pauvreté ne rendait pas possible la formation des alliances, car à droite comme à gauche, tout le monde était en recomposition.

La période postélectorale de 2011, par des contestations intempestives des résultats du scrutin présidentiel par les acteurs de l'opposition, a révélé que les alliances étaient en crise et en mutations, c'est-à-dire allant des alliances de partis vers celles de familles des candidats.

Dans beaucoup de cas, le choix des suppléants des candidats députés est devenu une question familiale. Le parti, l'alliance ou la coalition politique servent encore à la réunion de moyens de campagne, mais moins à la réalisation des objectifs de la gouvernabilité de l'Etat et de la cohésion nationale. La politique se dépolitisant en se privatisant, ainsi la sociologie des alliances politiques congolaises devient difficile à cerner.

C'est dire que la composition et la recomposition politiques par le jeu d'alliances et de coalitions en RDC obéiraient aux calculs d'opportunités tactiques dépourvus d'exigences doctrinales et idéologiques qui auraient eu besoin de profondeurs stratégiques.

Mais il reste vrai cependant qu'en RDC, comme en France, la dialectique majorité-opposition, en dépit du fléchissement qu'elle peut connaître, conserve une portée régulatrice.

### **2.1.2. Coalition FCC-CACH, une gouvernance politique et socio-économique chaotique**

Après avoir prêté serment, le 24 janvier 2019, et vu le paysage politique sur terrain, le nouveau président, Félix Tshisekedi, a mis longtemps pour nommer un premier ministre qui devrait former et diriger son tout premier gouvernement. On estime à plus de cinq mois le temps qu'il a dû mettre pour se trouver un premier ministre. Il s'agissait en fait de la préparation du chaos.

En effet, nous avons vu précédemment qu'aucun regroupement politique ou parti politiques officiels n'avait réussi à briguer, à lui seul, la majorité des sièges de la chambre basse sur sa liste électorale. Chose qui devrait normalement conduire à la nomination d'un informateur afin d'identifier cette majorité d'où devrait sortir le premier ministre. Malheureusement, malgré tout le temps qu'il a pris, et contre toute attente et règles juridiques et politiques en la matière, une coalition de fait entre le FCC et CACH va être érigée publiquement et publicisée sous la bénédiction du président Félix Tshisekedi et son prédécesseur, J. Kabila, autorité morale du FCC.

Comme un immeuble érigé sans fondation finit toujours par apporter le malheur, cette coalition que d'aucun n'hésitaient de décrier, n'a pas manqué d'entraîner une gouvernance chaotique au pays. Sur base de tractations au sein de cette coalition, Ilunga Ilukamba sera nommé Premier ministre à la tête d'une équipe de 62 ministres et vice-ministres le ...

Ceci étant, si sous d'autres cieux la nomination d'un Premier ministre et son gouvernement étaient synonyme de la satisfaction indirecte des desideratas de la population, cela n'a pas été le cas cette fois-ci en RDC. C'était plutôt l'institution d'une machine et d'un processus de destruction volontaire du pays. Déjà, quelques mois avant même l'érection de ce gouvernement, les alliés n'avaient pas hésité de s'autodétruire au sujet de la nomination des mandataires publics, un acte illustratif et précurseur de la gouvernance chaotique à venir.

En fait, le... Félix Tshisekedi, membre du CACH et président de la République, signe une ordonnance nommant les comités de gestion à la tête de la GECAMINES et la SNCG, laquelle sera contresignée par le Premier ministre Bruno Tshibala<sup>15</sup>, membre du FCC, alors qu'il assumait les affaires courantes, étant donné qu'il se trouvait à ce poste avant que le nouveau Premier ministre soit nommé conformément à l'arsenal juridique du pays. Parmi les nommés, on trouve Albert Yuma, un membre du FCC qui doit désormais occuper le poste de PCA à la GECAMINES et Gabriel Kyungu qui doit occuper le poste de à la SNCC.

Cependant, cette mise en place ne sera pas le choix préféré du FCC. Ainsi, des voix se lèveront parmi ses membres lors d'une plénière organisée à l'Assemblée nationale pour dénoncer cette ordonnance. L'un d'entre eux, ira même plus loin pour dire que le Chef de l'Etat l'a signée dans l'inconscience. Et la présidente de cette chambre d'alors, Madame Jeanine Mabunda Liyoko, conclura ce dossier en recommandant au ministre du portefeuille de l'Etat de ne pas procéder à l'exécution de cette ordonnance.

C'est donc dans cette allure de l'autodestruction de l'Etat que l'accord instituant « la coalition FCC-CACH » sera signé quelques temps après, le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilukamba et son gouvernement seront successivement nommés et investis.

Après l'investiture du gouvernement, le pays va assister à des scénarios qui vont davantage le plonger dans le chaos. C'est dire que ce gouvernement a précipité le pays dans un chaos continu, lequel s'illustre par une crise politique permanente, l'affolement des tueries à l'Est du pays, l'instabilité monétaire et la précarité socio-économique.

En effet, il est évident de se rendre compte que depuis la fin de la 2<sup>ème</sup> législature, jamais la scène politique du pays a été chaude et mouvementée comme sous le gouvernement Ilunkamba. C'est presque chaque mois que les alliés, leurs formations politiques et leurs membres se disputaient la position au sein des institutions. Les actes allant dans le sens de prouver sa suprématie sur son allié, lesquels débouchaient souvent sur des turbulences et des violences, ont été régulièrement sollicités. A ce sujet, on ne saura éluder, par exemple, la menace de destitution du Chef de l'Etat par le FCC, qui à la suite de l'instauration de l'état de siège par le président de la République, estimait que la procédure n'avait pas été respectée, évoquant ainsi l'article 119 de la constitution et...du règlement intérieur du congrès.

On ne saurait aussi éluder la menace de l'exil forcé proféré par le CACH. A l'occasion d'un rassemblement des troupes en date du..., le président AI de l'UDPS, Jean Marc Kabund, n'était pas allé derrière le dos de la cuillère pour dire tout haut aux membres du FCC qu'ils vont nager sur le fleuve Congo au cas où ils continueraient à bloquer les actions du Chef de l'Etat, tout en faisant croire au peuple congolais que si on mettait à terme cette coalition, la vie sociale va s'améliorer, c'est qui n'était pas le cas, et n'était que de calcul politique pour s'écarter de son partenaire (FCC)..

Pendant ce temps, la situation socioéconomique et monétaire du pays connaîtra une inflation qui n'avait pas réussi à dire son nom. S'agissant de la monnaie, par exemple, le franc congolais connaîtra une perte de valeur énorme. De 16000fc le 1 USD en 2018, cette situation passera de 20000fc à 2021.

Ensuite, viendra le tour de plusieurs autres actes dont nous pouvons évoquer, à titre illustratif, des propositions des lois dites Sakata et Minaku. Comme les actions précédentes, ces deux propositions des lois viendront finaliser le processus du chaos installé par la coalition. Les réformes que préconisent ces propositions des lois seront au centre de disputes

---

<sup>15</sup>Bruno Tshibala était un cadre de l'UDPS devenu Premier ministre après les négociations de la saint sylvestre qui avaient abouti à la signature de l'accord du 31 décembre 2016. Et après le cycle électoral de 2018, celui-ci était réputé démissionnaire.

qui vont extérioriser les intentions nuisibles des alliés, lesquelles vont conduire la coalition à son décès, tout en facilitant la naissance de l'Union sacrée.

Ensuite, viendra le tour de plusieurs autres actes dont nous pouvons évoquer, à titre illustratif, des propositions des lois dites Sakata et Minaku. Comme les actions précédentes, ces deux propositions des lois viendront finaliser le processus du chao installé par la coalition. Dans sa tribune scientifique publiée le 8 janvier 2022, Emile BONGELI avait déclaré : Les réformes que préconisent ces propositions des lois seront au centre de disputes qui vont extérioriser les intentions nuisibles des alliés, lesquelles vont conduire la coalition à son décès, tout en facilitant la naissance de l'Union sacrée.

Selon donc le professeur Bongeli, la bataille qui a opposé le CACH au FCC a été celle de deux camps antagonistes endossés à deux types de stratégies totalement différentes. Le premier camp représenté par le CACH était piloté par des vieux routiers de la politique congolaise rompus à la tactique politicienne. Le pragmatisme instauré par ces vieux routiers a fait du CACH une machine politique redoutable et puissante. Le deuxième camp représenté par le FCC était gouverné par des jeunes juristes plombés dans un juridisme métaphysique qui ne pouvait résister aux assauts tactiques développés par le CACH.

A ce titre, le sort qu'a subi le FCC était consécutif à la déraison qui a caractérisé son puissant et attiré Coordonnateur qui a préféré fonctionner en Juriste suffisant.

Le duel s'est donc déroulé entre le juridisme incarné par le FCC et le pragmatisme porté par le CACH. Le professeur Bongeli fait remarquer que le juridisme (qui soutient l'état des choses existant) est souvent, en période de crise, démonté par le pragmatisme de la critique politicienne dont se servent ceux qui veulent s'emparer du pouvoir. Donc, le juridisme, actif en période de stabilité politique qui induit l'assurance juridique, devient inopérant et contreproductif en période de crise où la tactique politicienne lorsqu'elle est intelligemment déployée, garantit la certitude de la victoire.

Si du côté du FCC ce qui a été constamment brandi par son juriste de coordonnateur, visiblement peu mature en politique qui s'était fait entourer par d'une poignée de pairs juristes, tous aussi inexpérimentés, dans le camp d'en face, on avait plutôt positionné des véritables professionnels de la politique, des véritables « animaux politiques ».

Alors, face au rouleau compresseur déclenché par le CACH dirigé par des personnalités politiquement intelligentes et pragmatiques, on a tout de suite enregistré des gesticulations d'un FCC visiblement dépassé sous une direction abandonnée à une faction des jeunes juristes arrogants, niais incompetents, incapables de lire les signes des temps, déconnectés de la vie réelle et marchant la tête en bas<sup>16</sup>.

### III. QUID DE L'UNION SACREE DE LA NATION

Lorsqu'on s'interroge sur son essence, on se rend compte que l'Union Sacrée pour la Nation n'est ni une coalition, ni une alliance, moins encore une cohabitation des partis ou plateformes politiques. C'est plutôt un rassemblement des partis et regroupements politiques autour de la vision du chef de l'Etat. Elle regroupe beaucoup de partis et regroupements politiques officiels et officieux, y compris leurs alliés de la société civile, de la majorité ou de l'opposition. Elle est donc la conséquence du cloisonnement des partis et regroupements politiques officiels. C'est dire que du point de vue juridique, l'existence de cette union sacrée n'a jamais eu lieu, car elle ne possède aucune personnalité juridique, ce qui l'absente sur la liste du ministère de l'intérieur comme personne morale. En plus, aucune liste électorale d'une formation politique quelconque avait été enregistrée par la CENI sous le nom de l'Union sacrée.

<sup>16</sup> Bongeli Yeikelo, E., Juridisme contre pragmatisme en période de crise politique, Kinshasa, tribune scientifique le 8 janvier 2021.

De ce qui précède, bien que son institution ait respecté quelque peu les règles juridiques et politiques en la matière (nomination d'un informateur, d'un formateur et l'identification d'une majorité), l'union sacrée a du mal à être considérée comme étant une coalition ou une alliance. C'est dire que l'Union est une anarchie politique instituée en vue d'entretenir l'ambiguïté dans la gouvernance de la chose publique.

## CONCLUSION

Nous voici arrivé à terme de cette étude, qui a porté sur « *De tergiversations à l'anarchie gouvernementale en RDC. Autopsie de la coalition FCC-CACH et l'union Sacrée* ». Pour réaliser cette œuvre scientifique, nous sommes parti d'une question principale notamment :

Quels ont été l'impact et les conséquences de la coalition FCC-CACH et de l'Union Sacrée sur la stabilité institutionnelle du pays ? Cette dernière a été complétée des autres subsidiaires, à savoir :

- quels ont été les avantages et les faiblesses de la coalition FCC-CACH et quels sont les rôles précis joués dans une démocratie multipartiste ?
- quels sont les atouts et faiblesses de l'Union Sacrée ?
- comment l'Union Sacrée de la nation joue ces rôles ?

De ce qui précède, en guise de réponse provisoire à la question principale soulevée ci-haut, nous avons pensé que comme tout acte humain engendre toujours des bénéfices et des pertes, un gouvernement qui s'inscrit aussi dans une logique ou l'autre n'est pas toujours à l'abri des avantages ou des inconvénients. C'est pour dire que l'impact de ces plateformes sur le pays est à saisir du point de vue à la fois positif et négatif. En effet, l'impact de ces plateformes (FCC-CACH et Union Sacrée) peut être identifié à des différents niveaux. Au niveau institutionnel, ces plateformes ont facilité le maintien de l'ordre institutionnel installé par le constituant en 2006. Au niveau sociétal, et malgré plusieurs autres avantages qui ne peuvent être érudés, elles ont aussi permis au pays d'assister à la passation pacifique du pouvoir et vivre une nouvelle expérience, chose que le Congo n'avait pas connu depuis 58 ans d'indépendance. Au niveau actantiel, ces plateformes ont réussi à mettre à nu la capacité et les intentions nuisibles des acteurs qui sont, soi-disant des partenaires politiques.

Et malgré cela, cette coalition n'a pas été toujours à l'abri de conséquences. A ce sujet, des probables crises ou blocages pourraient être envisagés, parce que le camp qui avait emporté le fauteuil présidentiel s'inscrit théoriquement dans une logique « du bien-être de la population », alors que celui qui a remporté le maximum des sièges au niveau des assemblées législatives a fait montre des limites énormes, quant à ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie de la population durant son dernier quinquennat au pouvoir. Les membres de ce camp s'étaient plus lancés dans la recherche de l'intérêt personnel que collectif. Ceci se manifeste même par le mode de gestion de certains services publics dont les gestionnaires n'ont pas fourni suffisamment d'efforts pour soulager même leurs employés. Les revendications des employés des sociétés de transport et des médias enregistrées à la première année de la 3<sup>ème</sup> législature de la 3<sup>ème</sup> république illustrent quelque peu cette réalité.

Ainsi, l'affirmation ou l'infirmité de ces réponses nous a poussé à recourir à une méthodologie afin de vérifier si ces réponses sont valides ou non.

En fait, au regard des principes scientifiques de la rédaction, nous tenons à préciser que nous avons procédé par la lecture documentaire ayant trait au sujet sous examen ainsi que l'observation directe du déroulement des événements depuis le début de la 3<sup>ème</sup> législature en RDC.

C'est-à-dire qu'il a été question d'exploiter des documents qui ont théorisé sur la problématique de la cohabitation et coalition politiques d'un pays, et ceux qui retracent

quelques cas types d'un tel gouvernement dans certains pays du monde. Pour ce faire, des livres, des travaux scientifiques, des articles et des documents officiels ont été mis à contribution.

De ce qui précède, hormis l'introduction et la conclusion, cet article est composé de deux points. Le premier était consacré à la comparaison des atouts et faiblesses de la coalition et la cohabitation politiques. Le deuxième a traité l'impact de la coalition FCC-CACH et l'Union Sacrée sur la stabilité institutionnelle du pays, en confrontant leurs rôles à ceux d'une coalition.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- BIYOYA MAKUTU, P. et MUKENDI TSHIMANGA, R., *Alliances et coalitions de partis politiques en république démocratique du Congo, causes et conséquences*, *Journal of African Elections*, n° 1, V13, 2013.
- Constitution de la RDC, 18 février 2006.
- <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2002-5-page-48>.
- <https://www.mediacoongo.net/hom.html>.
- ILUNGA KABONGO cité par NTUMBA MULAMBA.E, *Problématique de la gestion des étrangers en RDC. De 2007 à 2010. Cas de la ville de Kinshasa*, Mémoire De licence, FSSAP P, L2 SPA, UNIKIN, 2010-2011.
- JEAN MASSOT, "Alternance et cohabitation sous la Ve République", *La Documentation française*, Paris, 1997.
- MUAMBA MUMBUNDA, Ph., D'un titre à l'autre, les discussions incertaines avec les encadreurs. De l'histoire immédiate au constructivisme structuraliste, in *Terrain et exigences méthodologiques, du choix d'un sujet de recherche aux résultats escomptés, un parcours indéfini*, sous la direction de Philémon Muamba Mumbunda et Héritier Mambi Tunga-Bau, l'harmattan, Paris, 2016.
- REZSOHAZY, *Théories et critiques des faits sociaux*, Ed., La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1971.
- SHOMBA, K., *Méthodologie de la recherche scientifique*, Ed., MES, Kinshasa, 2007.